APPEL A PROJETS

CRÉATION OU EXTENSION D'UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL POUR ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP (SAMSAH) AVEC AUTISME

BLOIS ET SON AGGLOMÉRATION

AVIS D'APPEL À PROJET

ATTENTION : CONSULTATION 100 % DÉMATÉRIALISÉE

- **Les échanges/questions (sur la procédure ou sur les documents) se feront exclusivement via la plate-forme de dématérialisation.**

- **Le dépôt de votre projet dématérialisé se fera exclusivement sur la plate-forme de dématérialisation.**

- **L'adresse courriel de votre compte sur la plateforme doit être valide. Évitez les adresses nominatives et privilégiez les adresses générique du type marches_XXXX@XXX.fr, ayant plusieurs destinataires (adresse de diffusion).**

Date limite de remise du dossier
05/08/25 à 12h00

1. OBJET DE LA CONSULTATION

■ Qualité et adresse des autorités compétentes pour délivrer l'autorisation

➔ Département de Loir-et-Cher
Hôtel du Département – Place de la République – 41020 BLOIS CEDEX
Téléphone : 02.54.58.41.41 – Télécopie : 02.54.58.42.28
Site internet : www.departement41.fr

Personnes en charge du dossier :
Madame NOIRAN Joséphine, Chargée de développement territorial autonomie - Maison départementale de l'autonomie (MDA) - Service de l'offre médico-sociale (SOMS)
Madame RIFFIER Emmanuelle, Chargée de développement territorial autonomie - Maison départementale de l'autonomie (MDA) - Service de l'Offre médico-sociale (SOMS)

➔ Délégation Départementale de Loir-et-Cher ARS Centre-Val de Loire
41 rue d'Auvergne - 41018 Blois
Téléphone : 02.38.77.34.56
Site internet régional : https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/

Personne en charge du dossier :
Madame CHOBANOVA Ekaterina, référente territoriale handicap

■ Description de l'appel à projets dans le cadre des ESMS

Le présent appel à projet vise, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie 2024-2028 (PRIAC) et du schéma départemental des solidarités 2024-2028, la création de 10 places de Service d'accompagnement médico-social pour personne handicapée (SAMSAH), destinées à des personnes en situation de handicap avec diagnostic de trouble du spectre autistique (TSA), en application des articles L. 312-1 , D312-162 à 176 , D344-5-41 à D344-5-16, R314-140 et suivants du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Le département de Loir-et-Cher ne dispose pas actuellement de SAMSAH spécialisé dans l'accompagnement d'adultes avec TSA. Dans la continuité du développement des dispositifs sur le secteur enfance (Dispositif d'accompagnement médico- éducatif (DAME) et dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (DITEP), et au regard de la demande importante de pouvoir poursuivre sa vie adulte de la manière la plus inclusive possible, le développement (création ou extension) d'un SAMSAH autisme apparaît indispensable pour répondre aux évolutions de la société.

2. DOSSIER

Contenu du dossier

- le présent avis d'appel à projets avec l'annexe portant sur les critères
- le cahier des charges
- le formulaire de réponse et son annexe financière

Le Conseil départemental et l'Agence régionale de santé (ARS) se réservent le droit d'envoyer au plus tard 5 jours (Art R313-4-2 CASF) avant la date limite de remise des projets des modifications de détail sur le dossier. Les porteurs de projets devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Modalités de retrait du dossier :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil : https://www.marches-publics.info.

Les porteurs de projets pourront s'authentifier sur le site et devront indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Il est important que l'adresse électronique utilisée soit fiable afin de permettre les échanges entre votre établissement et les services du Département pour toutes les phases de la notification.
Il n'appartient pas au département de s'assurer que les messages envoyés à l'adresse électronique fournie soient bien réceptionnés et bien lus (hors cas de dysfonctionnement manifeste du profil du Département).

3. MODALITÉS ET CONDITIONS DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les projets doivent être déposés avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil.

Le dépôt des candidatures par voie dématérialisée est obligatoire

REMISE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE	
Modalités de la dématérialisation	Le pouvoir adjudicateur autorise la transmission des candidatures par voie électronique à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm
Formats autorisés	**Format PDF :** pour tous les documents administratifs (RIB...) **Formats :** pour les documents spécifiques (plans, photos...) ; les formats autorisés doivent être réputés "largement disponibles" tels que, par exemple, pdf, .ppt, .avi, .jpg, .dwg, .dwf ...
Virus	Le porteur de projet doit disposer d'un système de contrôle des virus informatiques et s'assurer que les fichiers remis sont exempts de virus.

Structure de l'enveloppe électronique et fichiers à insérer	Donner un intitulé le plus court possible lors du nommage du fichier afin d'éviter toute difficulté lors du transfert
	Un dossiers zip qui sera nommé : **Projet SAMSAH-AUTISME- ESMS** contenant tous les documents s'y rapportant **Attention :** Éviter de nommer vos dossiers/répertoires/fichiers avec des noms à rallonge entraînant des chemins d'accès trop long Éviter de déposer des fichiers volumineux
	Les fichiers sont à insérer dans l'enveloppe électronique unique mise à votre disposition sur la plate-forme marchés-publics.
Copie de sauvegarde	Les candidats conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur réponse envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde sous forme papier ou sur support électronique (clé USB ...)
	Cette copie, pour être valablement utilisée, doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres
	L'enveloppe d'envoi doit comporter la mention lisible : "**Copie de sauvegarde + le nom du candidat**
	L'envoi d'une copie de sauvegarde n'est pas une obligation, c'est un droit du candidat qui peut décider ou non de l'exercer
Assistance	Pour toute question relative au dépôt de réponses électroniques, vous pouvez contacter l'assistance au 0892 14 00 04.
Autres	**ATTENTION :** En cas de nouveau dépôt, votre nouvel envoi devra comporter la totalité des pièces déjà déposée. → Seul le dernier envoi peut être ouvert dans le cas de dépôts successifs de plusieurs offres

NOTA : Avant de procéder à l'examen des projets, l'ensemble des pièces visées à l'article R313-4-3 du CASF doivent être dûment déposées.

4. PRÉSENTATION DES PROJETS

- **Contenu des plis :**

La liste des pièces à fournir apparaît dans le formulaire de réponse.

5. EVALUATION DES PROJETS

- **Critères d'évaluation des projets :**

Les projets sont analysés et classés après entretien avec les porteurs de projets, par la commission, en fonction des critères mis en annexe du présent avis.

- **Décision :**

Après les entretiens avec les porteurs de projets, un classement final sera obtenu par considération de la note la plus élevée, vers la note la plus basse pour le dernier classé.

6. PHASE DE NOTIFICATION

Chaque porteur de projet recevra une notification l'informant de la décision concernant son projet.

- **Pièces à déposer sous AWS**

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS OU TECHNIQUES	
Demande à formuler via la plateforme	https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm
À faire parvenir	**au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres**

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS	
Instance chargée des procédures de recours	Tribunal Administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLÉANS CEDEX 1 Téléphone : 02 38 77 59 00 / Télécopie : 02 38 53 85 16 Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr http://www.ta-orleans.juradm.fr
Organe chargé des procédures de médiation	Comité consultatif interdépartemental de règlement amiable des litiges Préfecture de la Région Pays de la Loire 6 quai Ceineray BP 33515 44035 NANTES CEDEX 1 Téléphone : 02 40 08 64 64 / Télécopie : 02 40 47 66 66 http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr.

Le directeur adjoint des solidarités du conseil départemental de Loir-et-Cher

Stéphane Cadoret

La directrice générale de l'ARS Centre Val-de-Loire

Clara de Bort

0 2 JUIN 2025

ANNEXE

Critères d'évaluation des projets soumis :

Critères de conformité à respecter (attention, les dossiers ne respectant pas l'un de ces critères ne seront pas instruits)

Critères de conformité	Oui	Non
Respect de la catégorie de bénéficiaires		
Respect du type de structure		
Respect du territoire ciblé		
Respect de l'enveloppe budgétaire		

Critères d'évaluation	Critères détaillés	Points	Candidat n°	
1) Analyse qualitative du projet présenté			**Note**	**Commentaires**
Modalités de prise en charge	Respect des recommandations nationales de bonnes pratiques HAS dans le projet de service	/10		
Élaboration et mise en œuvre du projet individuel d'accompagnement	Admission, accueil, modalités de l'accompagnement, sortie	/5		
	Individualisation de la prise en charge et de l'accompagnement, prise en compte de toutes les dimensions de la personne	/5		
	Adéquation du projet de service avec les différents profils accueillis	/5		

Composition de l'équipe pluridisciplinaire, compétences et qualifications mobilisées, plan de formation et modalités de soutien aux personnels	Composition de l'effectif, qualification, travail en interdisciplinarité, formation	/10		
Organisation interne, continuité des soins, y compris d'urgence et le week-end	Fonctionnement adapté de la structure (logistique…)	/5		
Modalités de mise en œuvre des droits des usagers	outils loi 2002-2, évaluation	/5		
Modalités de coordination et de coopérations	Ouverture de l'établissement sur l'extérieur (travail en réseau et modes de coopération avec les partenaires extérieurs)	/10		
Sous-total 1		/55		
2) Cohérence financière du projet			**Note**	**Commentaires**
Respect du coût prédéterminé	Ratios proposés en personnel : global et par catégorie	/10		
Cohérence du budget prévisionnel	Crédibilité du plan de financement	/10		

Sous-total 2		/20		
3) Capacité à faire du candidat			**Note**	**Commentaires**
Modalités architecturales de l'accueil et accessibilité	Implantation géographique, accessibilité au site	/2.5		
	Adaptation des locaux au public, organisation des locaux	/2.5		
Faisabilité du calendrier et délai de mise en œuvre	Calendrier proposé : dates de réalisation et d'ouverture envisagées, niveau d'avancement du projet soumis	/5		
Justification de la demande, compréhension du besoin local		/5		
Expérience du candidat dans la gestion d'un SAMSAH	Expérience antérieure	/2.5		
	Connaissance du public	/2.5		
	Connaissance du territoire	/5		
Sous-total 3		/25		
TOTAL GÉNÉRAL /100		/100		